

## POLITIQUE ENVIRONNEMENT

---

La politique environnementale d'HUB SAFE s'inscrit dans la politique de développement durable du Groupe ADP qui a l'objectif de s'associer aux impératifs économiques, sociaux et d'environnement. Notre engagement porte sur les principes majeurs suivants :

/ **Respecter les exigences légales** et d'autres exigences applicables aux aspects d'environnement, en ce qui concerne les activités, les produits ou les services ;

/ **Pérenniser et améliorer** en permanence notre système de management de l'environnement, en le consolidant par l'adhésion de tous nos collaborateurs et prestataires en vue de son introduction dans la vie quotidienne ;

/ **Diminuer nos impacts sur l'environnement** (déchets, recyclage, émissions atmosphériques, etc.) par le contrôle et la création d'un plan d'action environnemental ;

/ **Développer une démarche permanente pour la préservation des ressources naturelles ou lutte contre le gaspillage** ;

/ **Garantir** le fait que les fournisseurs et les prestataires respectent la politique, les objectifs et les exigences d'HUB SAFE concernant l'environnement ;

/ **Collaborer en parfaite transparence** avec l'administration et les parties intéressées ;

/ **Organiser la communication concernant l'environnement.**

Le Comité de Direction s'engage à poursuivre régulièrement la mise en œuvre de cette politique et ses résultats.



**Christophe CALMÈS**  
Président d'HUB SAFE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Calmès', written in a cursive style.